LOTS 1 ET 2 - ANNEXE AU CCP
RECAPITULATIF DES FLUX GLOBAUX DU MARCHE
POUR LES COMPTES D'ENCAISSEMENT

Il est rappelé que les cotisations et contributions encaissées par les Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Corse seront réparties entre les titulaires des lots 1 et 2.

Pour mémoire, les comptes d'encaissement à ouvrir sont les suivants :

Lot 1	Pour l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur : ⇨ 1 compte d'encaissement ⇨ 2 sous-comptes « virements » Pour l'Urssaf de la Corse : ⇨ 1 compte d'encaissement ⇨ 1 sous-compte « virements »
Lot 2	Pour l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur : ⇨ 2 comptes d'encaissement ⇨ 1 sous-compte « virements »

Les tableaux ci-après fournissent les encaissements constatés sur une année glissante récente par les 2 Urssaf, tous lots confondus.

En tout état de cause, il est rappelé que l'ensemble des éléments chiffrés relatifs aux comptes d'encaissement figurant ci-après ne sont communiqués qu'à titre indicatif.

URSSAF DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ENCAISSEMENTS ANNUELS – TOUS COMPTES D'ENCAISSEMENT CONFONDUS (LOT 1 + LOT 2)		
Moyens de Paiement	Période de référence : du 1er septembre 2025 au 31 août 2026	
	Nombre	Montant (en €)
Chèques *(encaissés via les CNT FEND (1) pour le compte de l'Urssaf de PACA)*	*22 345*	*31 648 970 €*
Chèques encaissés directement par l'Urssaf de PACA (C3S) (remise en vrac)	292	1 620 774 €
Virements (2) (dont SCT, VSOT, VGM, virements instantanés et virements étrangers)	143 825	11 095 041 690 €
SDD « Core » (1ère et 2nde présentations)	4 434 004	22 069 406 936 €
Cartes bancaires VADS (paiements en ligne)	419 667	165 805 767 €
Cartes bancaires via TPE (paiements de proximité)	1 168	666 850 €
Total encaissements bruts	**5 021 301**	**33 364 190 987 €**
Impayés sur SDD « Core » (issus des 1ère et 2nde présentations et dont rejets à la remise)	208 052	- 565 704 571 €
Impayés sur chèques (C3S)	2	-41 962 €
Annulations d'opérations compensées à tort (AOCT) / Recall	7	-39 705 €
Régularisations d'opérations reçues à tort (via virements émis)	8	-37 358 €
Total encaissements nets		**32 798 367 391 €**

(1) Centre national de traitement des flux entrants non dématérialisés
(2) ce montant inclut une estimation des paiements des plateformes numériques pour 700 M€ en année pleine et est corrigé de 1 269 M€ suite au transfert d'un cotisant grand compte dans une autre Urssaf début 2026.

Il est rappelé que, dans le cadre d'un processus de centralisation nationale de l'encaissement des chèques, les chèques relevant de l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont encaissés par les Urssaf responsables des Centres FEND nationaux, pour son compte, et ne seront donc pas confiés aux titulaires des lots 1 et 2. Ces chèques sont toutefois mentionnés ici car ils devraient progressivement être remplacés par les cotisants par des moyens de paiement dématérialisés. Ils réintégreront dès lors le périmètre du présent marché.

Il est précisé que les chèques « C3S » sont exclus du périmètre de centralisation nationale et restent encaissés directement par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

URSSAF DE LA CORSE ENCAISSEMENTS ANNUELS (LOT 1)		
Moyens de Paiement	Période de référence : du 1er septembre 2025 au 31 août 2026	
	Nombre	Montant (en €)
Chèques *(encaissés via le CNT FEND (1) d'Ile-de-France pour le compte de l'Urssaf de la Corse)*	*115*	*194 424 €*
Chèques (encaissés par l'Urssaf de la Corse pour son compte propre)	2 763	4 478 139 €
Virements (dont SCT, VSOT, VGM, virements instantanés et virements étrangers)	6 477	98 973 073 €
SDD « Core » (1ère et 2nde présentations)	325 577	1 101 656 300 €
Cartes bancaires VADS (paiements en ligne)	24 982	9 548 853 €
Cartes bancaires via TPE (paiements de proximité)	130	81 158 €
Total encaissements bruts	**360 044**	**1 214 931 947 €**
Impayés sur SDD « Core » (issus des 1ère et 2nde présentations et dont rejets à la remise)	20 047	- 54 371 037 €
Impayés sur les chèques encaissés par l'Urssaf de la Corse pour son compte propre	12	- 28 417 €
Annulations d'opérations compensées à tort (AOCT) / Recall	0	0 €
Total encaissements nets		**1 160 532 492 €**

**Centre national de traitement des flux entrants non dématérialisés*

Il est rappelé que, dans le cadre d'un processus de centralisation nationale de l'encaissement des chèques, une partie des chèques relevant de l'Urssaf de la Corse est encaissée par l'Urssaf responsable du Centre FEND national d'Ile-de-France, et ne sera donc pas confiée au titulaire du lot 1.
Ces chèques sont toutefois mentionnés ici car ils devraient progressivement être remplacés par les cotisants par des moyens de paiement dématérialisés. Ils réintégreront dès lors le périmètre du présent marché.

Les chèques émis par des cotisants autres que les travailleurs indépendants non-micro-entrepreneurs sont exclus du périmètre de centralisation nationale et restent encaissés directement par l'Urssaf de la Corse.

Bien entendu, les données figurant dans les tableaux ci-avant correspondent au profil d'encaissement d'une année donnée, profil en constante évolution, du fait de la conjoncture économique, de la réglementation et le cas échéant de nouvelles modalités d'organisation. Ces tableaux doivent donc être considérés comme des bases de départ, amenées à évoluer.

La fixation d'ici au démarrage du marché d'un plafond unitaire à 999 € pour les transactions cartes pour certaines catégories de cotisants devrait notamment entraîner une baisse significative des montants encaissés par carte bancaire VADS.

En tout état de cause, sur la durée d'exécution du marché, la répartition de l'ensemble des flux entre les 2 lots se fera sur la base suivante :

Lot 1	**Lot 2**
100% des chèques encaissés par l'Urssaf de la Corse pour son compte propre (remises « EIC »)	100% des chèques encaissés par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la C3S (remises « vrac »)
environ 50% des SDD émis par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur (en nombre) 100% des SDD émis par l'Urssaf de la Corse	environ 50% des SDD émis par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur (en nombre)
environ 50% des virements reçus par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur (en nombre) 100% des virements reçus par l'Urssaf de la Corse	environ 50% des virements reçus par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur (en nombre)
environ 50% des paiements par carte bancaire VADS de l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur (en montant) 100% des paiements par carte bancaire VADS de l'Urssaf de la Corse	environ 50% des paiements par carte bancaire VADS de l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur (en montant)
100% des paiements par carte bancaire via TPE de l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur 100% des paiements par carte bancaire via TPE de l'Urssaf de la Corse	
=> soit 40 à 50% des montants encaissés par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur, tous moyens de paiement confondus, et 100 % des montants encaissés par l'Urssaf de la Corse.	=> soit 50 à 60% des montants encaissés par l'Urssaf de Provence-Alpes-Côte d'Azur, tous moyens de paiement confondus.